

Certificat de compétence

Nderim Himaj

K-SEG SA certifie que la personne susnommée a suivi une formation dans le domaine des obturations coupe-feu, a atteint les objectifs fixés par la procédure de qualification et a entrepris des formations continues dans le domaine des obturations coupe-feu.

La personne susnommée se voit délivrer le certificat de

Poseur d'obturations coupe-feu

L'évaluation se fonde sur les cours de prolongation et de perfectionnement suivis, ainsi que sur les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie et sur l'état de la technique.

L'institution K-SEG SA est certifiée eduQua.

Bulle, le 8 septembre 2026

Safet Kujundzic
Administrateur et formateur



Première édition : 8 septembre 2026

Valable jusqu'au : 8 septembre 2028

Attestation de participation

Nderim Himaj

Date : 8 septembre 2026

Lieu : Bulle

Durée : 1 jour

Nombre d'heures de formation effective : 6 heures

Formation « Procédure de contrôle : obturations coupe-feu »

La formation pratique et théorique traitait les points suivants :

- Analyse et compréhension de plans de compartimentage coupe-feu
- Traversée des dalles et des murs
- Comportement du feu des matériaux utilisés
- Descriptif de différentes utilisations de l'état de la technique des panneaux souples
- Pose de manchettes coupe-feu
- Scellement des clapets coupe-feu
- Obturations au mortier et plâtre
- Fiche d'auto-contrôle de la bonne exécution selon l'état de la technique

La matière traitée est fondée sur les prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAI ainsi que sur l'état de la technique. La formation est reconnue comme formation continue dans le cadre des formations AEA I (1 jour).

L'institution K-SEG SA est certifiée eduQua.

Bulle, le 8 septembre 2026



Safet Kujundzic
Administrateur et formateur

Reconnu par

